

Les régions où les taux de crimes haineux sont élevés affichent également de faibles résultats au chapitre des indicateurs de la qualité de vie

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 8 février 2024

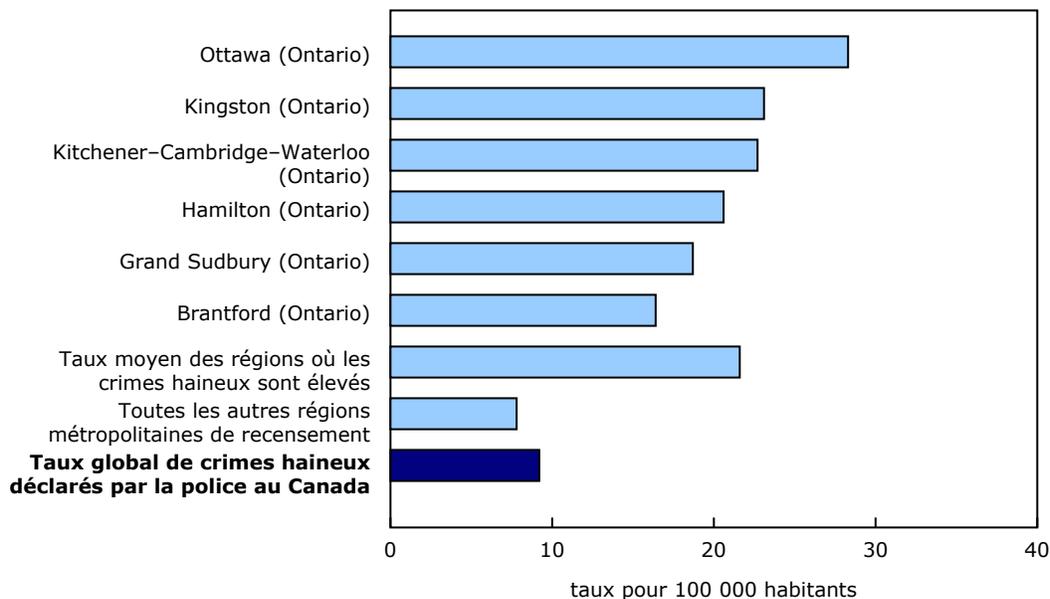
Le nombre total de crimes haineux signalés à la police au Canada a atteint un sommet sans précédent en 2022 : 3 576 affaires. Les crimes haineux ne touchent pas seulement les personnes qui en sont victimes. Les collectivités qui s'identifient aux victimes peuvent se sentir vulnérables et craindre d'être la prochaine cible. Au-delà de la population ciblée, les crimes haineux peuvent également avoir une incidence négative sur la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance des autres personnes vivant dans les régions concernées.

En 2022, [le taux global de crimes haineux déclarés par la police au Canada s'élevait à 9,2 affaires pour 100 000 habitants](#), ce qui représente presque le double du taux de 5,2 observé en 2019. La tendance à la hausse du nombre de crimes haineux au Canada a suscité de l'intérêt pour l'étude des répercussions sociales et des tendances possiblement associées aux crimes haineux. La présente étude porte sur le [Cadre de qualité de vie](#) des Canadiens vivant dans des villes où les taux de crimes haineux sont les plus élevés.

La présente analyse est fondée sur les régions métropolitaines de recensement (RMR) où les taux de crimes haineux pour 100 000 habitants, en 2022, étaient les plus élevés par rapport au reste du Canada (c.-à-d. toutes les autres RMR pour lesquelles des données sur les crimes haineux sont disponibles). Les six régions où le taux de crimes haineux était le plus élevé sont les villes ontariennes de Brantford (16,4), du Grand Sudbury (18,7), de Hamilton (20,6), de Kitchener–Cambridge–Waterloo (22,7), de Kingston (23,1) et d'Ottawa (28,3), ci-après définies comme des régions à taux élevé de crimes haineux (RTECH). Certaines différences dans les taux de crimes haineux déclarés ayant été observées d'une RMR à l'autre pourraient s'expliquer en partie par des [différences au chapitre de la compilation par les brigades de lutte contre les crimes haineux](#), par les [ressources dont elles disposent](#) et par la [déclaration ou non de ces crimes](#), entre autres facteurs.



Graphique 1
Taux de crimes haineux au Canada, 2022



Source(s) : Tableau 35-10-0191-01.

Les régions où les taux de crimes haineux sont élevés ont des résultats plus faibles en matière de santé physique et de santé mentale autodéclarées

Les Canadiens vivant dans des régions où les taux de crimes haineux étaient élevés étaient moins susceptibles de déclarer une bonne santé physique et mentale. Dans les villes où les taux de crimes haineux sont élevés, un nombre plus faible de Canadiens ont déclaré avoir une excellente ou une très bonne santé mentale (46 %), comparativement aux Canadiens vivant dans le reste du Canada (50 %). Des recherches antérieures ont révélé que les membres des collectivités peuvent éprouver de la peur ou se sentir plus vulnérables en raison des crimes haineux. Dans l'ensemble, 51 % des Canadiens vivant dans une RTECH ont déclaré avoir une excellente ou bonne santé physique, comparativement à 54 % des Canadiens vivant dans le reste du Canada. Les tendances pour d'autres indicateurs de la qualité de vie se sont dégagées seulement après que les données ont été désagrégées davantage selon les variables démographiques. Bien qu'il existe des liens plausibles entre les expériences liées aux crimes haineux et d'autres indicateurs de la qualité de vie, il reste à déterminer s'il existe une relation de cause à effet dans un sens ou dans l'autre.

Les femmes et les personnes racisées sont moins nombreuses à déclarer avoir une bonne santé mentale dans les villes où le taux de crimes haineux est élevé

Les personnes qui ont fait l'objet de crimes haineux fondés sur la race, l'origine ethnique, la religion ou une caractéristique semblable [peuvent éprouver une détresse psychologique accrue](#), car de tels incidents constituent une atteinte à une partie fondamentale de l'identité personnelle des victimes.

À l'échelle des collectivités, le pourcentage de personnes qui déclarent avoir une bonne santé mentale était plus faible chez celles qui vivent dans une RTECH que chez celles qui vivent dans des villes où le taux de crimes haineux était plus faible, et c'est le cas tant pour les hommes que pour les femmes. Dans l'ensemble, 49 % des hommes et 43 % des femmes vivant dans une RTECH ont déclaré avoir une bonne santé mentale,

comparativement à 54 % des hommes et à 46 % des femmes vivant dans les villes où les taux de crimes haineux sont moins élevés. Il convient de souligner que, peu importe le taux de crimes haineux, [les hommes étaient plus susceptibles de déclarer avoir une bonne santé mentale \(54 %\) que les femmes \(44 %\)](#).

Dans les villes faisant partie d'une RTECH, les personnes racisées étaient moins susceptibles de déclarer avoir une bonne santé mentale (44 %) que les personnes non racisées (51 %). Par ailleurs, dans les villes où les taux de crimes haineux sont relativement faibles, les personnes racisées étaient plus susceptibles de déclarer avoir une bonne santé mentale (51 %) que les personnes non racisées (49 %).

Les expériences de discrimination sont plus fréquentes dans les régions où le taux de crimes haineux est élevé

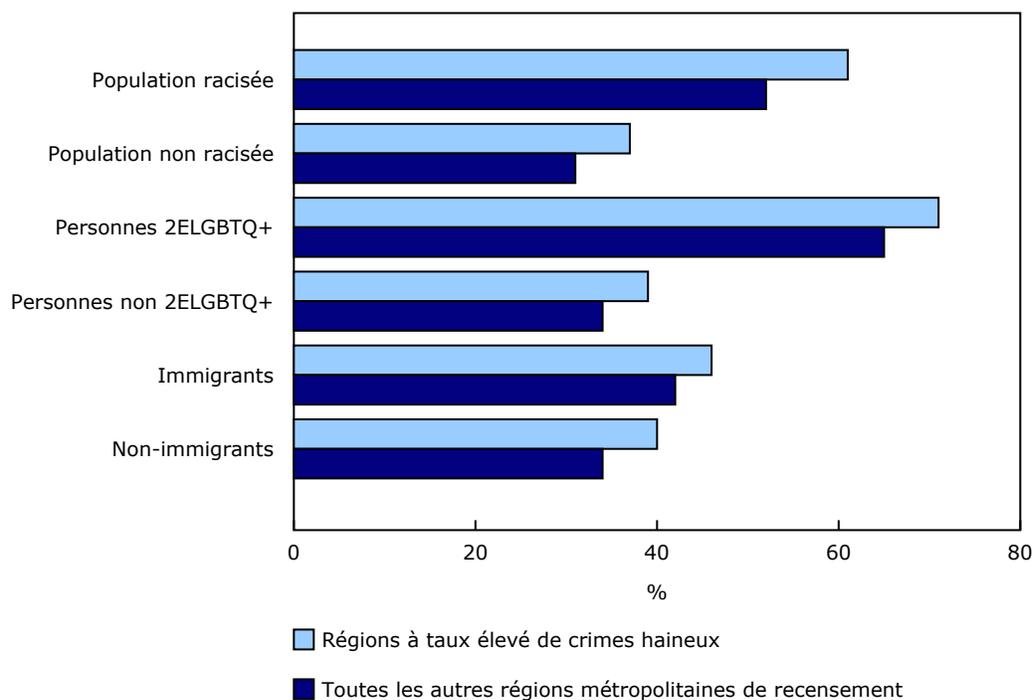
Alors qu'un crime haineux est une infraction criminelle motivée par la haine, [la discrimination se produit lorsqu'une personne ou un groupe pose des gestes ou prend une décision qui a pour effet de traiter une personne ou un groupe de façon négative](#) en raison d'une caractéristique visée par la [Loi canadienne sur les droits de la personne](#). La discrimination se distingue d'un crime haineux en ce sens qu'elle n'atteint pas le seuil de la criminalité et qu'elle peut ne pas être signalée à la police. Parmi les RTECH au Canada, 42 % des Canadiens ont déclaré avoir été victimes de discrimination au moins une fois au cours des cinq années ayant précédé la pandémie de COVID-19 et 18 % ont déclaré avoir été victimes de discrimination au moins une fois depuis le début de la pandémie, en mars 2020.

[Plus de la moitié \(55 %\) des crimes haineux déclarés en 2022 étaient motivés par la race ou l'origine ethnique](#). Les Canadiens racisés et non racisés vivant dans une ville faisant partie d'une RTECH étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de discrimination au moins une fois au cours des cinq années ayant précédé la pandémie que leurs homologues vivant dans des villes où le taux de crimes haineux était plus faible. Dans les villes considérées comme une RTECH, les personnes racisées (61 %) étaient plus susceptibles que les personnes non racisées (37 %) d'être victimes de discrimination au moins une fois au cours des cinq années ayant précédé la pandémie. De manière semblable, mais dans une moindre mesure, 52 % des personnes racisées dans les autres villes ont déclaré avoir été victimes de discrimination au moins une fois au cours des cinq années ayant précédé la pandémie, alors que cette proportion s'établissait à 31 % chez les Canadiens non racisés.

En 2022, 14 % des crimes haineux étaient motivés par l'orientation sexuelle. Parmi les Canadiens vivant dans une RTECH et s'identifiant comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQ+, 71 % des personnes (ce chiffre devrait être utilisé avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon pour ce groupe) ont déclaré avoir été victimes de discrimination au moins une fois au cours des cinq années ayant précédé la pandémie, comparativement à 39 % de celles qui ne font pas partie de la communauté 2ELGBTQ+.

Graphique 2

Pourcentage de personnes qui ont été victimes de discrimination au cours des cinq années ayant précédé la pandémie de COVID-19, selon les caractéristiques démographiques et le fait de vivre dans une région à taux élevé de crimes haineux, 2022



Source(s) : Enquête sociale canadienne (5354).

Les immigrants ont un fort sentiment d'appartenance au Canada, quel que soit le taux de crimes haineux

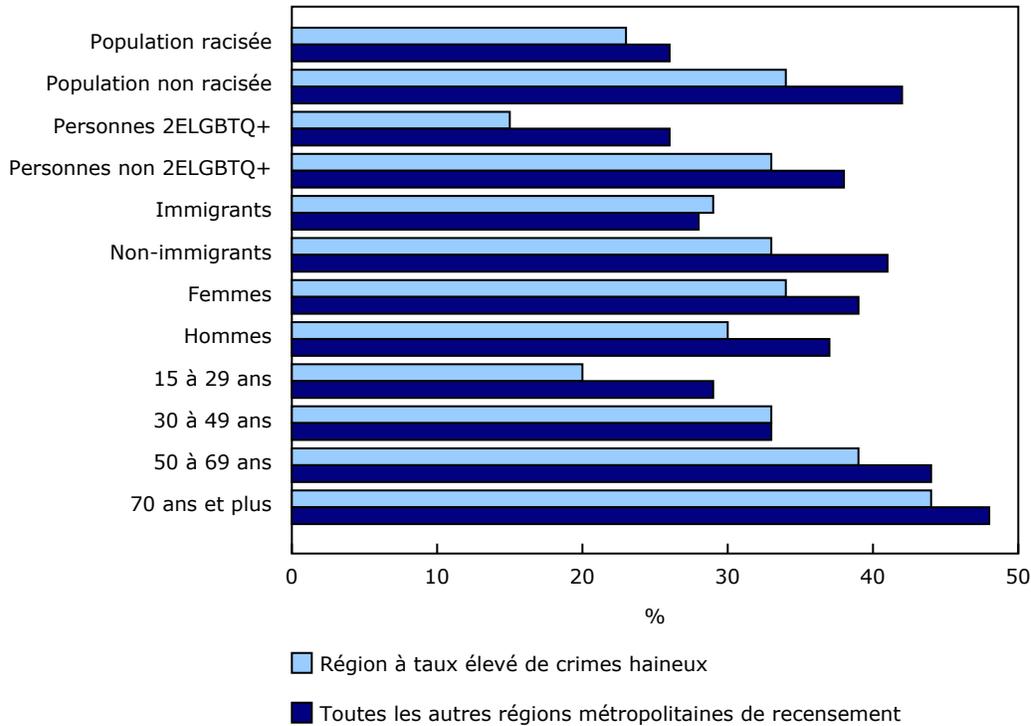
Le sentiment d'appartenance au Canada est un indicateur important de cohésion sociale et d'intégration sociale des nouveaux arrivants. Parmi toutes les villes visées par la présente étude, 90 % des répondants ont déclaré avoir un fort ou assez fort sentiment d'appartenance au Canada. Les immigrants ont un fort sentiment d'appartenance au Canada, peu importe le taux de crimes haineux dans leur région. [Le fort sentiment d'appartenance observé chez les immigrants constitue une tendance de longue date au Canada.](#) Outre les immigrants, les hommes et les personnes de plus de 50 ans vivant dans les RTECH ont un sentiment d'appartenance au Canada beaucoup plus fort que les femmes et les jeunes.

Dans les régions où les taux de crimes haineux sont plus élevés, les Canadiens sont moins susceptibles de connaître leurs voisins

Un aspect important de la cohésion sociale est le désir de prendre part au réseau de relations de sa communauté. En effet, par définition, une société caractérisée par la cohésion sociale est une société inclusive. Dans les RTECH, 32 % des Canadiens ont déclaré connaître la plupart ou un grand nombre de leurs voisins. Ce pourcentage s'élevait à 38 % dans les autres villes, où les taux de crimes haineux étaient plus faibles. La même tendance d'être moins susceptible de connaître ses voisins dans les villes où les taux de crimes haineux sont plus élevés a été observée pour de nombreuses caractéristiques sociodémographiques, y compris l'appartenance à la

communauté 2ELGBTQ+ et certains groupes d'âge. En revanche, les femmes, les Canadiens racialisés et les immigrants étaient tout aussi susceptibles de connaître leurs voisins dans les RMR où les taux de crimes haineux sont élevés que dans celles où ils sont faibles.

Graphique 3
Pourcentage de personnes susceptibles de connaître leurs voisins selon les caractéristiques démographiques, le groupe d'âge et le fait de vivre dans une région à taux élevé de crimes haineux, 2022



Source(s) : Enquête sociale canadienne (5354).

En résumé, dans les RMR affichant des taux très élevés de crimes haineux déclarés par la police, on observe également des résultats plus faibles pour plusieurs indicateurs de la qualité de vie. La présente étude n'a pas permis de déterminer si les résultats en matière de qualité de vie découlaient d'expériences liées aux crimes haineux, ou si les indicateurs mesuraient les aspects de la fracture sociale qui ont mené à des conditions propices aux crimes haineux. Bon nombre des conditions sociales présentes dans les villes peuvent avoir une incidence sur les taux de crimes haineux.

Statistique Canada s'est engagé à faire le suivi de ces indicateurs sociaux du bien-être au moyen de son Cadre de qualité de vie. En plus de permettre d'examiner chaque indicateur isolément, ce cadre permet d'améliorer la compréhension des liens qui existent entre les déterminants de la qualité de vie. Les indicateurs sociaux du bien-être se trouvent sur le [Carrefour de la qualité de vie](#), un portail en ligne regroupant de l'information et les données liées au Cadre de la qualité de vie. Le Carrefour est en cours d'élaboration, et d'autres indicateurs de la qualité de vie, données et produits de visualisation y seront ajoutés au fil du temps.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Note aux lecteurs

Les données sur les crimes haineux déclarés par la police sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), un recensement de toutes les affaires criminelles connues des services de police au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme DUC ainsi que sur la terminologie et les définitions clés, voir l'article intitulé « [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2022](#) ».

Les données des services de police sur les crimes haineux comprennent uniquement les affaires qui sont portées à leur attention et catégorisées comme des crimes haineux. Les services de police déterminent si un crime est motivé par la haine, et indiquent le type de motif en se fondant sur les renseignements recueillis lors de l'enquête et sur des lignes directrices nationales communes pour la classification des dossiers. Les chiffres sur les crimes haineux comprennent à la fois les affaires confirmées comme étant motivées par la haine et celles soupçonnées de l'être. Comme pour d'autres types de crimes, le nombre de crimes haineux déclarés par la police peut être influencé par des événements sociaux importants, des initiatives policières ou des campagnes de sensibilisation.

La présente étude est fondée sur les données de l'[Enquête sociale générale de 2020 sur l'identité sociale](#), qui ont été recueillies du 17 août 2020 au 7 février 2021, et des vagues 2 à 7 de l'[Enquête sociale canadienne](#), qui ont été recueillies d'août 2021 à décembre 2022 (combinées). Dans les deux enquêtes, la population cible comprend toutes les personnes ne résidant pas en établissement ou dans des réserves des Premières Nations, qui étaient âgées de 15 ans plus et qui vivaient dans les 10 provinces du Canada.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5354](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).